

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic-
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE203438028

Accorder un contrat à Coffrage Alliance Itée., pour l'exécution des travaux de construction d'un bassin de rétention de 20 000 m³, des structures d'interception et d'un collecteur de 900 mm sous le boulevard Gouin - Dépense totale de 34 379 077,16 \$, taxes incluses (contrat : 29 145 012,75\$ + contingences : 4 371 751,91 \$ + incidences 862 312,50 \$) - Appel d'offres public 5048B-EC-105-12-2020 - 3 soumissionnaires

“Original signé”

Christian Arseneault
Vice-présidence

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE203438028

Accorder un contrat à Coffrage Alliance Itée., pour l'exécution des travaux de construction d'un bassin de rétention de 20 000 m³, des structures d'interception et d'un collecteur de 900 mm sous le boulevard Gouin - Dépense totale de 34 379 077,16 \$, taxes incluses (contrat : 29 145 012,75 \$ + contingences : 4 371 751,91 \$ + incidences 862 312,50 \$) - Appel d'offres public 5048B-EC-105-12-2020 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$*

Le 12 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en exposant les particularités de ce contrat pour l'exécution des travaux de construction d'un bassin de rétention de 20 000 m³, des structures d'interception et d'un collecteur de 900 mm sous le boulevard Gouin. Puis, les responsables du dossier ont expliqué que cet appel d'offres a été lancé le 7 mars et qu'il a pris fin le 30 juin et que, au cours des 116 jours, 16 addendas ont été publiés essentiellement pour obtenir différents avis du Service des affaires juridiques en lien avec la COVID-19. Selon le Service, les avis obtenus ont eu pour effet de rassurer les entreprises, ce qui a résulté en la réception de trois soumissions et en l'obtention d'un prix avantageux, de 12,62 % par rapport à l'estimé de contrôle.

Au terme de son examen, la Commission ne peut que saluer l'obtention d'un prix à l'avantage de l'Agglomération pour ces travaux d'envergure qui permettent de réaliser une économie substantielle par rapport aux prévisions dans le contexte actuel.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE203438028 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.